

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/09/2019

Dossier complet le :

18/09/2019

N° d'enregistrement :

2019-8924

### 1. Intitulé du projet

Projet d'amélioration d'un site voué à la pratique de sports motorisés, sur une assiette foncière de près de 73 ha au sein de la commune de SOULIGNAC (33). Une partie du site de faible surface est également comprise dans la commune de CARDAN.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFA DE LA GARENNE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Christophe LASSUS, Gérant

RCS / SIRET

3 8 9 | 2 8 5 | 0 8 1 | 0 0 0 3 7

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44° a)	Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés : a) Pistes permanentes de courses d'essai et de loisirs pour véhicules motorisés;

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à améliorer les équipements relatifs au site de loisirs tout-terrain au niveau des parcelles n°714, 715, 719, 720 et 733 de la section C.

Les travaux prévus sont les suivants :

- création d'une réserve d'eau pour le risque incendie;
- amélioration de la station de lavage des véhicules : récupération et traitement (installation d'un séparateur à hydrocarbure) des eaux de lavage puis stockage dans un bassin de 123 m<sup>2</sup>;
- nouveaux aménagement d'un circuit : modification d'une piste afin de créer une piste supercross.

Ainsi, les opérations à mener sont relativement minimales au vu de l'existant.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces travaux sont associés au dépôt du permis d'aménager.

Ils permettront une meilleure pratique de l'activité existante ainsi que des améliorations tant environnementales que de protection contre le risque incendie.

Il est situé en zone N de la carte communale sur la totalité de son emprise.

La défense incendie du site sera assurée par la mise en place de la réserve d'eau accessible aux engins de secours ainsi que par la mise en œuvre du plan d'intervention des secours.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Concernant la création de la piste supercross (modification d'une piste existante), les étapes en phase chantier sont les suivantes :

- phase de nettoyage : nettoyage des strates herbacées au niveau de l'emprise de la future piste supercross. Cette étape sera limitée étant donné qu'elle sera réalisée au droit d'une ancienne piste existante.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement de la piste supercross.

Pour ce qui est de l'amélioration de la station de lavage des motos, les travaux consisteront à :

- étancher la zone de lavage;
- installer un séparateur d'hydrocarbures en sortie de la zone de lavage ;
- nettoyer et imperméabiliser le bassin existant (ancien bassin lié à l'activité vinicole) qui sera utilisé comme bassin de stockage des eaux de lavage des véhicules (motos).
- mettre en place un système de réseau enterré d'arrosage automatique des pistes permettant la récupération de ces eaux traitées afin de pouvoir les utiliser pour arroser les pistes (réduction des nuisances liées à la création de poussières).

La zone travaux sera de faible surface et les aménagements seront réalisés en hiver.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site sera utilisé pour un usage de loisirs, aucune compétition n'aura lieu.

Il s'agira d'une pratique du sport moto tout-terrain ainsi que de la randonnée dans un cadre réglementé et sécurisé.

Des sessions de formations seront également proposées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface terrain	730 606 m <sup>2</sup>
Circuit initiation (existant)	740 ml
Circuit endurance (existant)	1 800 ml
Circuit MX (existant)	1 930 ml
Pistes randonnées (existant)	9 700 ml
Surface du bassin de stockage des eaux de lavage (existant mais autre usage)	123 m <sup>2</sup>
Volume de la réserve incendie (existant mais autre usage)	30 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°1 de la section C  
RD 139 Château Pargade  
Lieu-dit "Pargade"  
33 760 SOULIGNAC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 30' 86" O Lat. 44° 68' 99" N

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une large partie de la zone étudiée est inscrite au sein d'une ZNIEFF de type 2 : "Vallée et coteaux de l'Euille et de ses affluents" (720015759). Pour autant, les zones de réaménagements ne sont, elles, pas incluses dans ce périmètre de protection.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le département de la Gironde est couverte par un PPBE approuvé le 17 novembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SOULIGNAC est classée en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l'Oligocène Entre Deux Mers, la cote de référence étant de +55 mNGF. Elle est donc soumise aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 3 km, aucun site Natura 2000 n'est présent. Le site Natura 2000 le plus proche est la Garonne (FR7200700) situé à près de 4 km au sud-ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à près de 10 km au sud du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux prévus n'altéreront pas les milieux naturels. En effet, il s'agit d'amélioration de structures déjà existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la piste supercross sera réaménagée au droit d'une piste déjà existante;</li> <li>- le bassin de stockage des eaux de lavage sera, lui, disposé au niveau du bassin vinicole existant (changement d'usage)</li> <li>- la réserve d'eau incendie utilisera la cuve de 30 m3 en place.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les continuités écologiques à l'échelle communale et locale ne sont pas remises en cause par la mise en œuvre de ces aménagements.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les surfaces concernées par les travaux sont d'ores et déjà anthropisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feu de forêt : des mesures sont prises afin de mettre le site aux normes et assurer les accès et le ravitaillement en eau aux secours.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic correspondra aux véhicules se rendant sur le site ainsi que le passage des motos de loisirs au droit des pistes. Ce trafic est déjà existant. La réalisation des travaux engendrera une augmentation locale minime du trafic. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation à proximité du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux, quelques engins circuleront provoquant des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, des nuisances sonores liées à la circulation des motos de loisirs sur les pistes seront émises. Toutefois, il s'agit d'une pratique d'ores et déjà en activité. Il n'y aura ainsi pas d'émissions sonores plus importantes. De plus, aucune compétition n'aura lieu.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives sont limitées et correspondent aux émanations des véhicules. Les habitations les plus proches sont relativement éloignées et ne seront pas impactées par ces odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cette pratique de sport tout-terrain sera uniquement diurne donc aucune émission lumineuse ne sera émise hormis au niveau du Club-House existant ponctuellement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'engendrer l'émission de poussières et de micro-particules lors des différents travaux (remaniement du sol, déplacements des engins, etc,...). Ces incidences seront limitées à la durée du chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, le passage des véhicules sur les pistes peut engendrer des rejets de poussières dans l'air. Afin de réduire cette nuisance, des aspersions du sol seront mises en œuvre si nécessaire via l'installation d'un réseau d'arrosage des pistes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des motos seront rejetées après traitement (séparateur d'hydrocarbure) et stockage dans un bassin vers le milieu naturel. Aucune pollution ne sera émise dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réaménagements seront menés au droit des installations déjà existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification sur les activités humaines étant donné que ce site est actuellement à vocation de loisirs pour les motos. L'usage sera identique suite aux travaux. Il ne s'agit que d'améliorations apportées au site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux prévus ont pour vocation d'améliorer le site existant d'un point de vue environnemental et de protection contre le risque incendie mais aussi de pratique de ce sport moto tout-terrain.

L'ensemble des mesures ERC inhérentes au projet est consultable dans l'annexe ci-après.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux prévus consistent à améliorer le site vis à vis de l'environnement et de la protection contre le risque incendie.

Ainsi, les incidences environnementales du projet sont négligeables au regard :

- de l'absence d'incidence prévisible sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF et sur le patrimoine archéologique et architectural;
- d'impacts environnementaux positifs;
- des autres mesures ERC appliquées.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Note mesures ERC (6.4 et 7) - Notice explicative (6.4 et 7) - Etude environnementale (6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



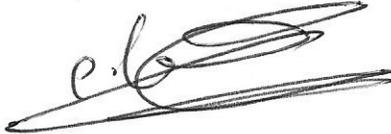
Fait à

SOU LIENAE

le,

18/09/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## C. ANNEXES

---

## **I. PLAN DE SITUATION**

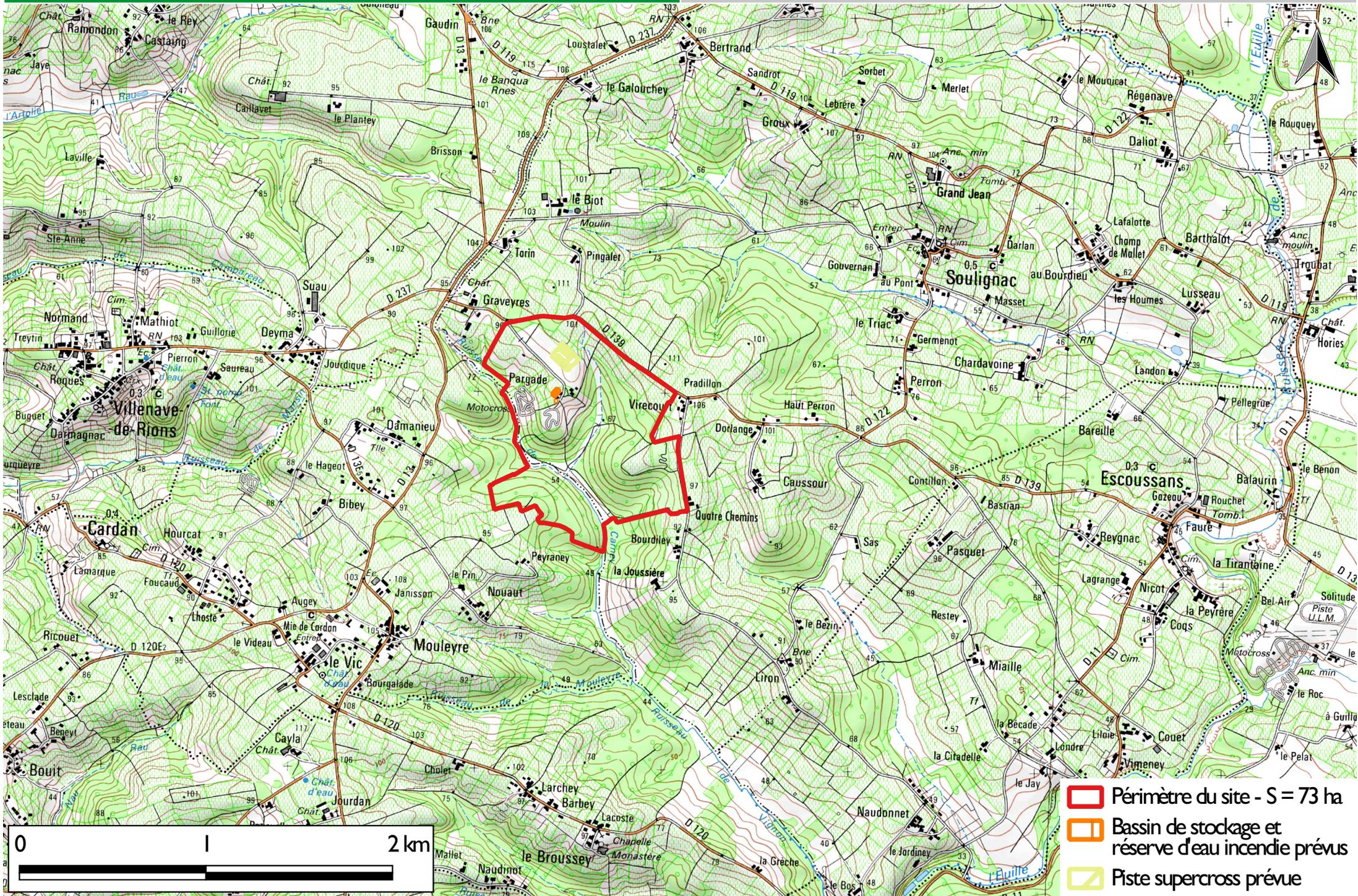
---

# Situation géographique

Projet d'amélioration d'un site de loisirs motorisés  
Commune de SOULIGNAC (33)

Source : IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 17/09/2019

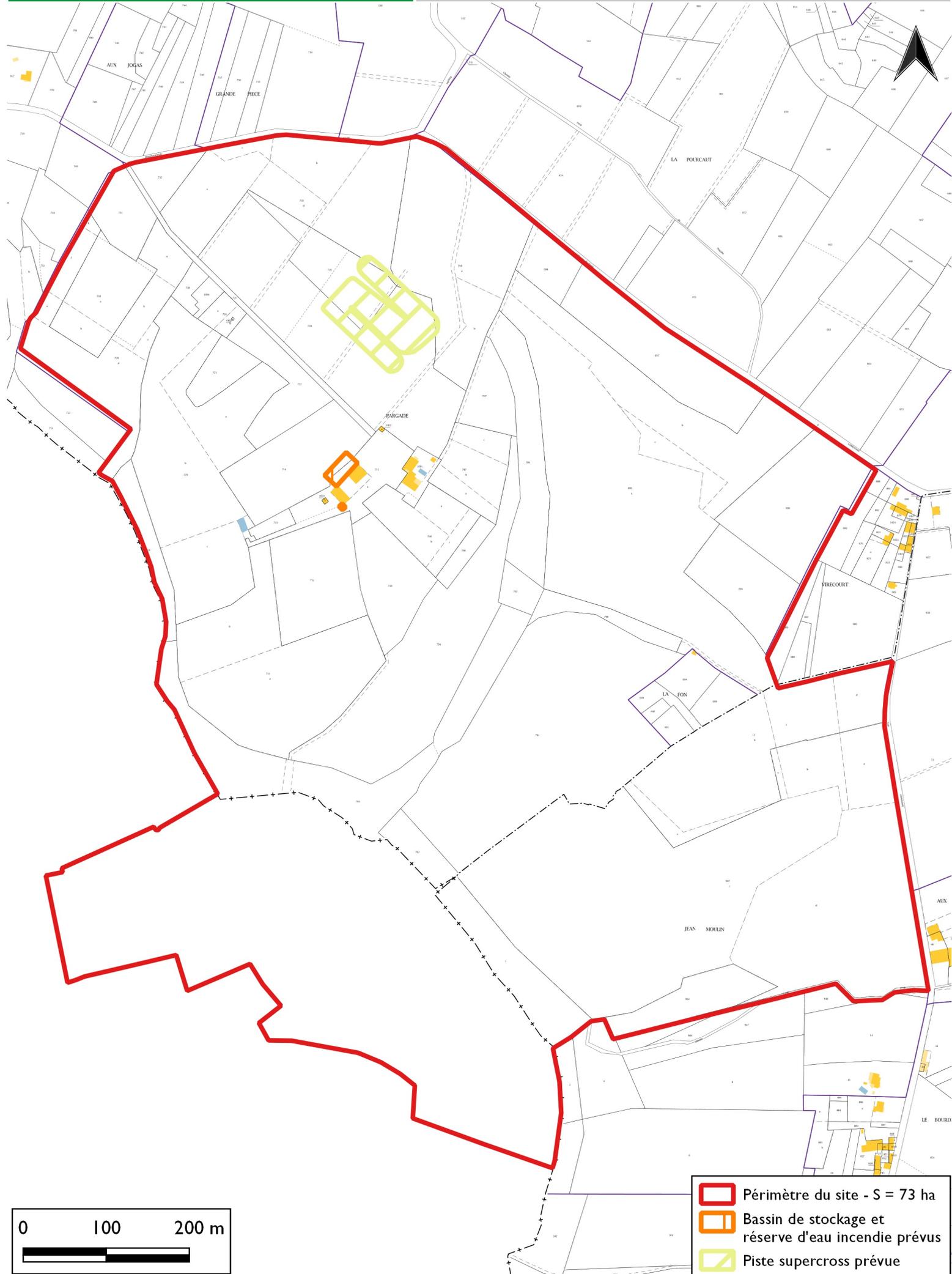
EnVolis  
Ingénierie - Environnement



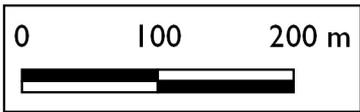
---

## **II. PLAN CADASTRAL**

---



-  Périimètre du site - S = 73 ha
-  Bassin de stockage et réserve d'eau incendie prévus
-  Piste supercross prévue



---

### **III. PLAN DES ABORDS DU PROJET**

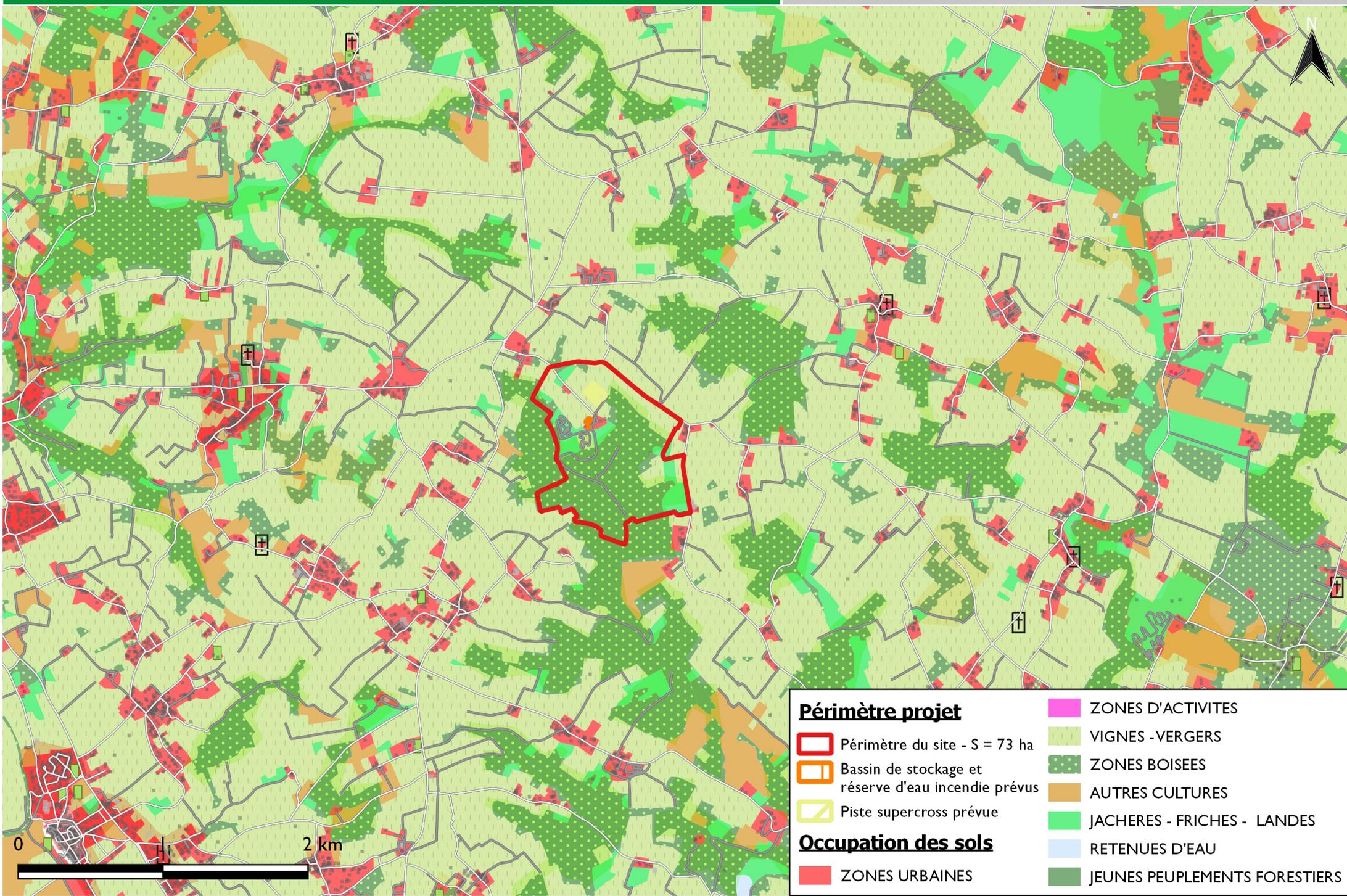
---

# Abords du projet

Projet d'amélioration d'un site de loisirs motorisés  
Commune de SOULIGNAC (33)

Source : IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 17/09/2019

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



## **Périmètre projet**

-  Périmètre du site - S = 73 ha
-  Bassin de stockage et réserve d'eau incendie prévus
-  Piste supercross prévue

## **Occupation des sols**

-  ZONES URBAINES
-  ZONES D'ACTIVITES
-  VIGNES - VERGERS
-  ZONES BOISEES
-  AUTRES CULTURES
-  JACHERES - FRICHES - LANDES
-  RETENUES D'EAU
-  JEUNES PEUPELEMENTS FORESTIERS

---

#### **IV. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE**

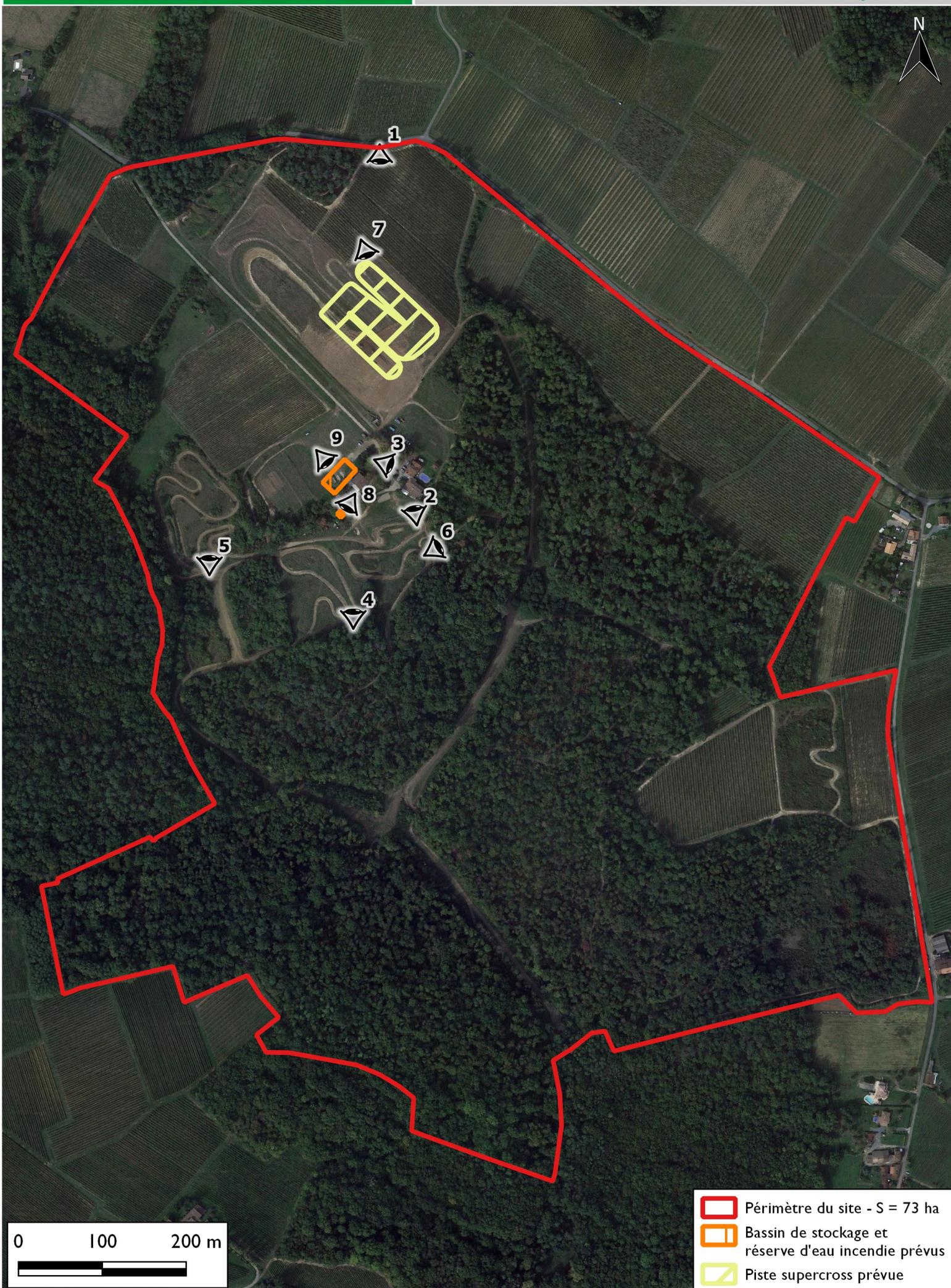
---

# Localisation des photographies

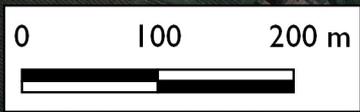
Projet d'amélioration d'un site de loisirs motorisés  
Commune de SOULIGNAC (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 17/09/2019

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



-  Périimètre du site - S = 73 ha
-  Bassin de stockage et réserve d'eau incendie prévus
-  Piste supercross prévue



# PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR PROJET

Prises par GFA DE LA GARENNE

- Vue lointaine



- Le Club-House



- La réception



- Vues des pistes



5



6



- Vue de l'emplacement de la future piste supercross



- Vue de la cuve de 30 m<sup>3</sup> qui servira de réserve d'eau pour les pompiers



- Vue du bassin vinicole qui servira pour stocker les eaux de lavage

9

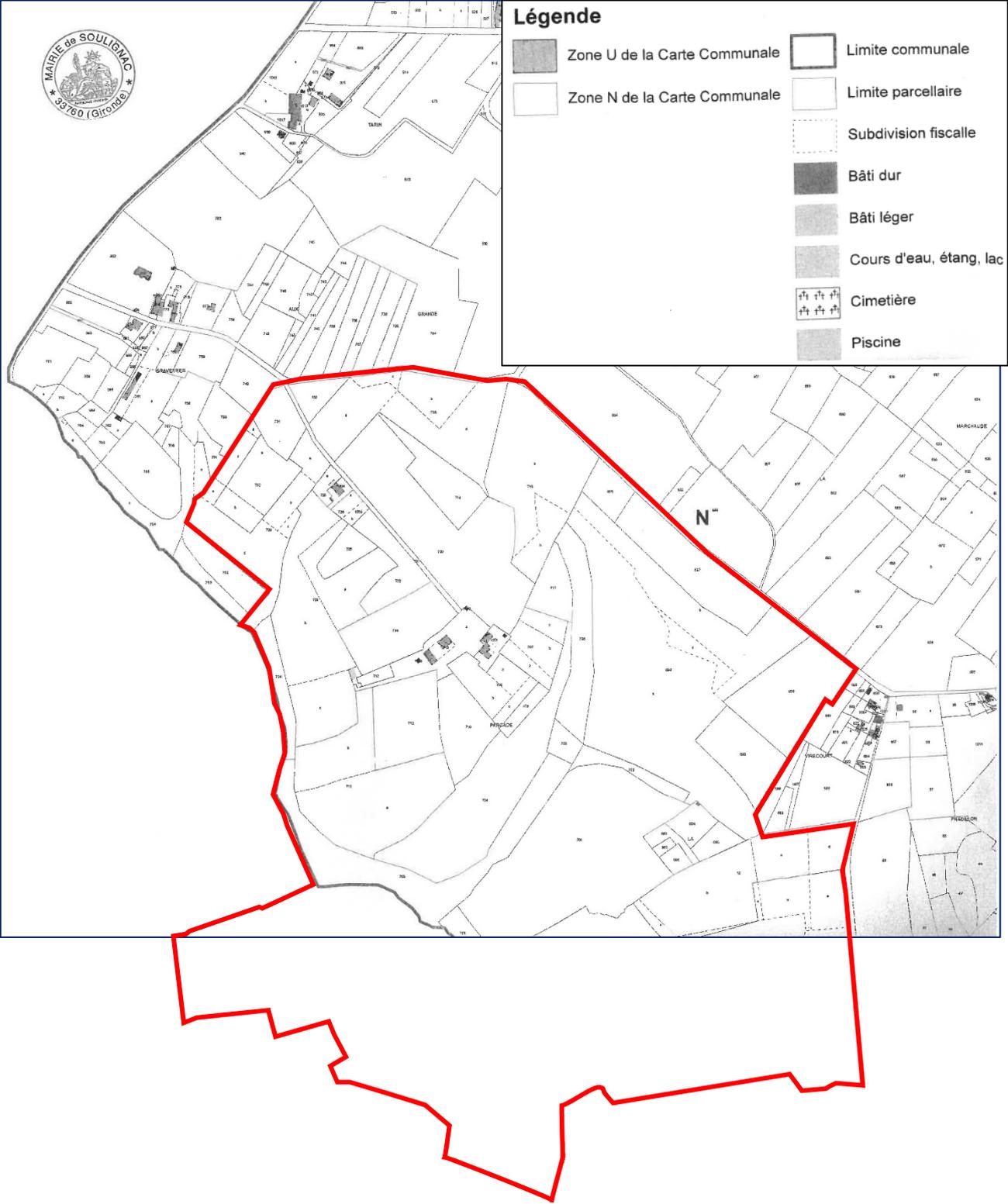


---

**V. PLAN DE ZONAGE DES DOCUMENTS  
D'URBANISME DE SOULIGNAC ET DE CARDAN EN  
VIGUEUR**

---

Extrait du plan de zonage du document d'urbanisme de la commune de SOULIGNAC (carte communale)

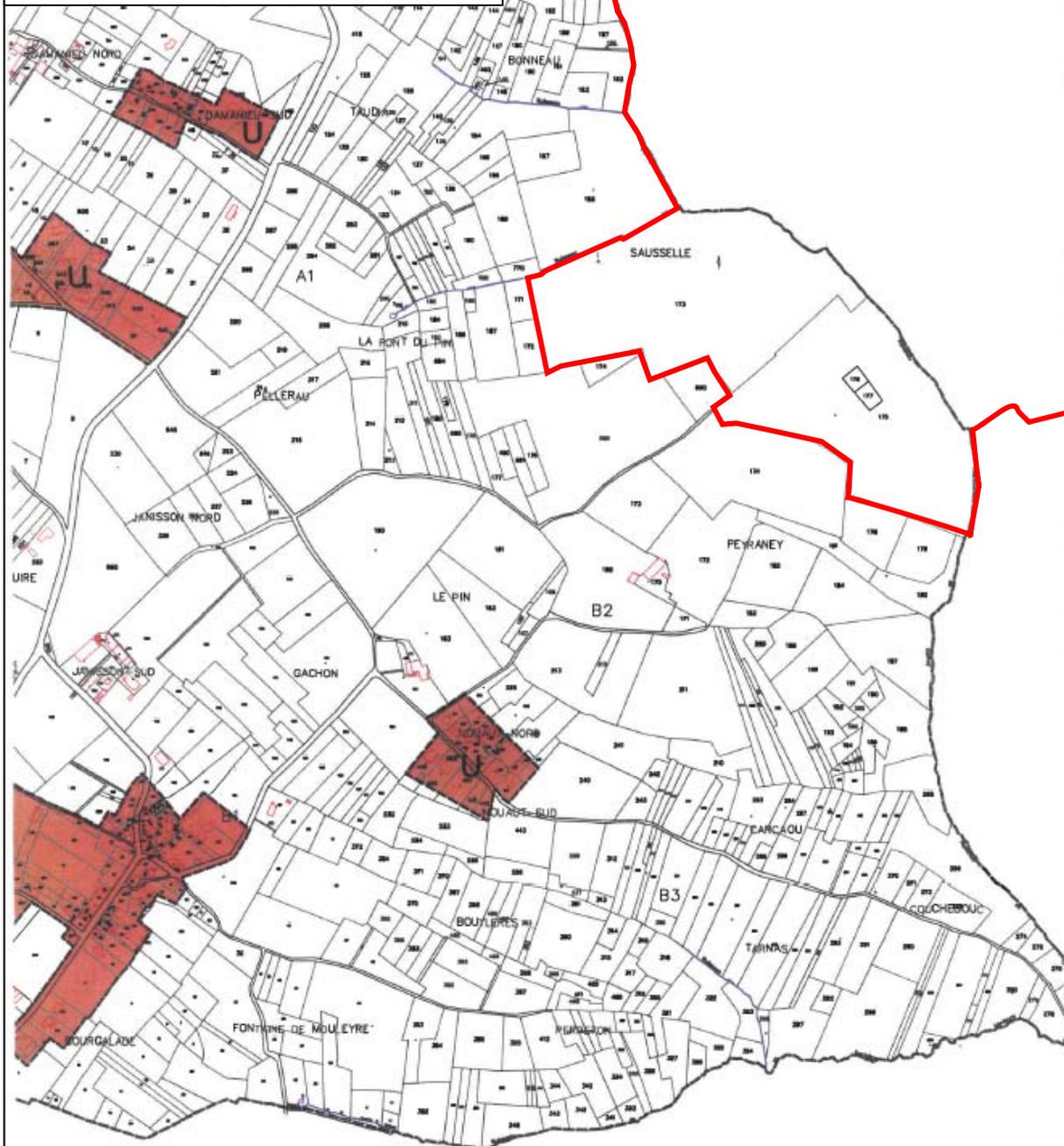


Extrait du plan de zonage du document d'urbanisme de la commune de CARDAN (carte communale

 **U : Zones urbaines :**  
Secteurs où les constructions sont autorisées

 **N : Zones naturelles et agricoles :**  
Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

 **Constructions récentes**



---

**VI. LOCALISATION DES MILIEUX NATURELS  
REMARQUABLES LES PLUS PROCHES**

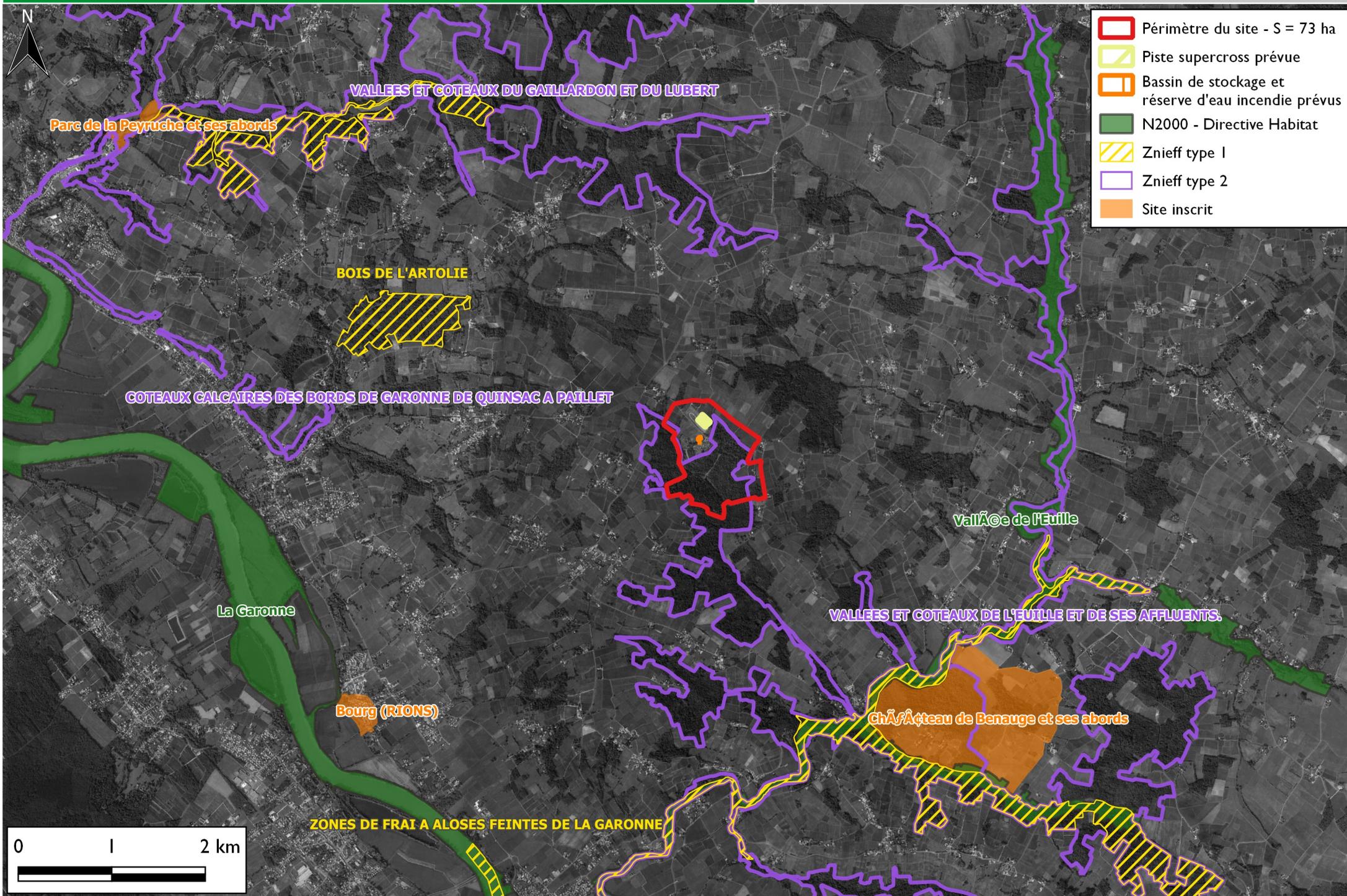
---

# Milieux naturels remarquables

Projet d'amélioration d'un site de loisirs motorisés  
Commune de SOULIGNAC (33)

Source : Google Satellite, DREAL  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 17/09/2019

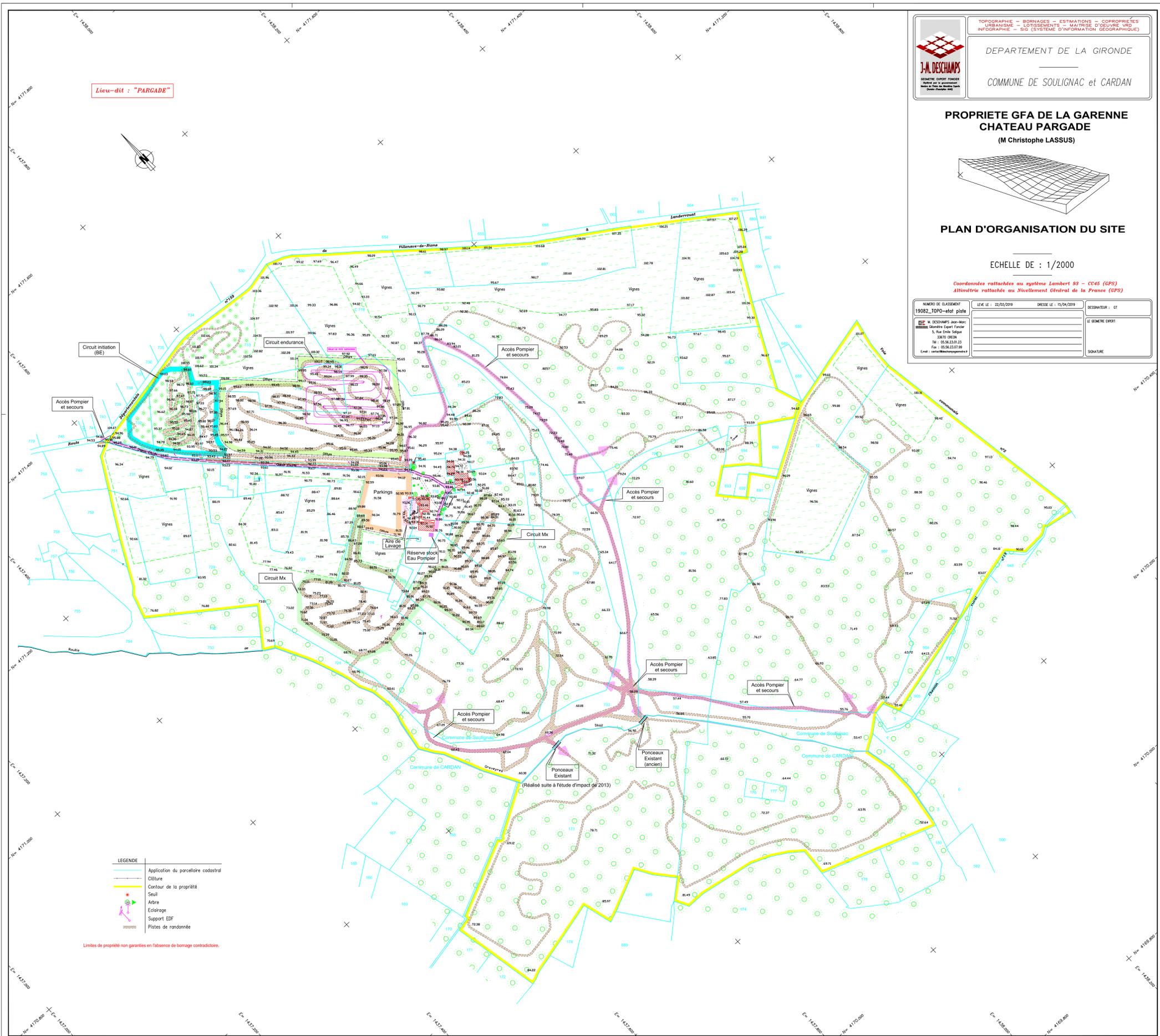
EnVolis  
Ingénierie - Environnement



---

## **VII. PLAN DE L'ETAT ACTUEL ET DES TRAVAUX PREVUS**

---



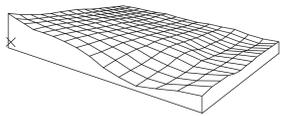
Lieu-dit : "PARGADE"




 TOPOGRAPHIE - BORNAGES - ESTIMATIONS - COPROPRIÉTÉS  
 URBAINISME - LOTTISSEMENTS - MAÎTRISE D'ŒUVRE VMD  
 INFOGRAPHIE - SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
 COMMUNE DE SOULIGNAC et CARDAN

**PROPRIÉTÉ GFA DE LA GARENNE**  
**CHATEAU PARGADE**  
 (M Christophe LASSUS)



**PLAN D'ORGANISATION DU SITE**

ECHELLE DE : 1/2000

Coordonnées rattachées au système Lambert 93 - CC45 (GPS)  
 Altimétrie rattachée au Nivellement Général de la France (GFS)

NUMÉRO DE CLASSEMENT	LEVE LE : 22/01/2019	DRESE LE : 15/04/2019	DESIGNATEUR : DT
19082_TOPO-etat piste			LE GÉOMÈTRE EXPERT
J.-M. DESCHAMPS - Jean-Marie Géomètre Expert Foncier 4, rue Emile Solignac 33170 OUEJON Tél : 05.56.23.23.23 Fax : 05.56.23.27.99 E-mail : contact@deschampsgeometre.com			SIGNATURE

**LEGENDE**

	Application du parcellaire cadastral
	Clôture
	Contour de la propriété
	Seuil
	Arbre
	Eclairage
	Support EDF
	Pistes de randonnée

Limites de propriété non garanties en l'absence de bornage contradictoire.

---

## **VIII. NOTICE EXPLICATIVE DES TRAVAUX PREVUS**

---

# **Commune de SOULIGNAC**

## **Dossier Permis d'Aménager**

### **CHATEAU PARGADE**

## **PA2 - NOTICE EXPLICATIVE**

### **Préambule**

La pratique du sport moto tout-terrain, que ce soit en loisir ou en compétition, a toujours eu ses inconditionnels passionnés et ses détracteurs.

Depuis quelques années, l'urbanisation des campagnes, avec l'implantation de néoruraux, la prise de conscience générale de préservation de l'environnement et le durcissement des règles de protection des milieux naturels, ont rendu la pratique libre de cette activité quasiment impossible. Pourtant, quand il est encadré, pratiqué par des gens responsables et éduqués, qui sont respectueux de la nature et de la tranquillité des riverains, ce sport mécanique suscite toujours l'engouement du public.

Le meilleur exemple, l'enduro du Touquet, qui, après avoir changé son organisation en faveur du respect des normes environnementales, est aujourd'hui la plus grande course moto tout-terrain d'Europe et réunit plus de 200 000 spectateurs chaque année.

Il faut constater aujourd'hui qu'il existe en Gironde très peu de sites dédiés à la pratique de la moto tout-terrain.

On compte une quinzaine de terrains strictement dédiés au motocross, mais quasiment aucun terrain dédié aux pratiques annexes que sont le Quad loisirs et plus généralement la randonnée balade tout-terrain.

C'est en ce sens que le site du château PARGADE dispose de nombreux atouts, car outre ces deux circuits homologués par la FFM, il dispose d'un espace randonnée en zone boisée unique en Gironde.

Outre l'activité purement sportive, il permet la pratique du tout-terrain dans un cadre réglementé et sécurisé, tout en proposant des sessions de formation aux jeunes intéressés par cette discipline.

C'est grâce à ce type d'équipement que l'on pourra initier les jeunes aux bonnes règles, et éviter les pratiques sauvages pouvant générer des conflits entre utilisateurs des espaces naturels, dans le respect de l'environnement.

L'activité de ce site doit aujourd'hui faire l'objet d'une régularisation administrative par le biais de cette demande de permis d'aménager. Ce dossier permettra à l'administration d'apprécier l'état du site quand il était encore une exploitation agricole, de connaître l'état des lieux actuel avec une définition précise de l'emprise des circuits

et des pistes de randonnée, et de solliciter l'accord sur de nouveaux aménagements des circuits et des équipements annexes ( zone de lavage, club-house...)

À l'exception de modifications mineures du circuit et des préconisations de l'étude d'impact de 2013, l'état des lieux n'a pas changé depuis cette étude.

## **Formation**

Une activité de formation de jeunes pilotes a été mise en place par le nouveau gestionnaire du site la société sensation TT.

Outre la sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité et environnementale, la connaissance du pilotage en tout-terrain est une plus-value incontestable pour la pratique de la moto et du deux-roues en général sur route.

En effet, la maîtrise du véhicule sur sol glissant, les techniques de contre-braquage sur terre ou l'apprentissage des principes de franchissement et de sauts, donne au pilote une maîtrise générale de son véhicule bien supérieure à l'enseignement dispensé en moto école classique.

Les élèves sont encadrés par des formateurs titulaires du brevet d'état. De plus la société SensationTT accueille des stages spécifiquement dédiés aux personnes handicapées, pour leur faire découvrir les sports mécaniques et les balades en espaces boisés.

De ce point de vue, l'activité du site PARGADE Off Road présente une réelle utilité dans l'amélioration de la sécurité à deux roues.

Cette activité mérite d'être soutenue et développée, en accord avec les instances motocyclistes FFM et les autorités municipales et préfectorales.

Des places handicapés sont balisées sur la zone de parking.

## **Données d'urbanisme**

Le site est situé sur la commune de SOULIGNAC pour ce qui est des circuits, équipements et bâtiments, et pour une très faible superficie sur la commune de CARDAN pour quelques pistes de la zone de randonnée.

Les terrains objet de la demande sont situés dans la zone N de la carte communale de la commune de SOULIGNAC.

L'étude d'impact annexée à la présente demande traite de toutes les contraintes environnementales concernant ce site.

## **État des lieux**

Les états des lieux actuels et anciens sont décrits sur le plan ci annexé.

L'état des lieux actuel a fait l'objet d'un relevé topographique complet rattaché au référentiel NGF pour l'altimétrie et Lambert CC 45 en planimétrie.

Ces relevés permettent d'apprécier la topographie du site et la nature des couvertures végétales. Le plan fait ressortir la nature vallonnée du terrain et le fait que la plupart des pistes ou circuits sont situés sur les deux versants d'un talweg, de façon assez encaissée, ce qui diminue l'impact de l'activité en terme de bruit.

La zone randonnée est située presque exclusivement en secteur boisé. Le plan de l'état ancien (activité agricole) a été réalisé sur la base d'une photo aérienne ancienne. La topographie générale reste identique, et les circuits actuels sont situés à l'emplacement d'anciennes prairies ou vignes.

### **Longueur des pistes :**

Circuit initiation	L = 740 ml
Circuit endurance	L = 1800 ml
Circuit MX	L = 1930 ml
Pistes randonnée	L = 9700 ml

## **Mesures de protection de l'environnement**

Le règlement intérieur du club PARGADE OFF ROAD régleme de façon très stricte l'impact des activités sur ce site naturel. Les véhicules doivent être en parfait état mécanique et disposer de silencieux homologués pour diminuer les nuisances sonores.

En cas de nécessité d'interventions mécaniques celles-ci doivent être pratiquées sur un tapis environnemental permettant de protéger le sol des souillures d'essence ou d'huile.

Certaines pistes de la zone randonnée longent le fond du talweg abritant la rouille de Graveyre.

La rouille elle-même (fossé) est inaccessible aux véhicules. Son emprise est protégée par des piquets et rubalise interdisant toute approche et tout franchissement, à l'exception de deux ponceaux existants. L'un d'entre eux est un pont ancien repéré dans l'étude d'impact, l'autre a été réalisé selon les prescriptions de cette étude pour permettre un franchissement en interdisant le passage des véhicules dans le fossé.

La piste qui longe la voie publique au niveau des vignes au nord-est du site a été retirée du parcours de randonnée, pour minimiser la nuisance sonore sur les constructions avoisinantes.

Cette piste existe toujours mais a simplement un rôle d'allée pour l'exploitation de la vigne.

On note une présence importante de grenouilles des champs sur l'ensemble du site ce qui est une preuve de l'absence de pollution sur cet espace naturel. Le site abrite également de nombreuses autres espèces comme des lapins, lièvres, sangliers et chevreuils, à tel point que le propriétaire a dû mettre en place un plan de chasse pour limiter la prolifération incontrôlée de sangliers chevreuils et renards.

## **Station de lavage**

Une station de lavage des véhicules a été mise en place (nettoyeur haute pression). Le fonctionnement de celle-ci va être amélioré de manière à récupérer les eaux de lavage et les utiliser après traitement pour arroser les pistes et supprimer ainsi la création de poussière pouvant être une nuisance pour les habitants avoisinants. Après avoir été filtrées et traitées dans un séparateur à hydrocarbures (système agréé, devis et fiches techniques ci-joint), ces eaux seront stockées dans un bassin, pour pouvoir être envoyées dans le réseau enterré d'arrosage automatique des pistes.

## **Défense incendie**

Un système de stockage d'eau permettant d'améliorer la défense incendie sera mis en place.

Il s'agit d'une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> aménagée pour permettre le remplissage direct des véhicules de secours (crépine) et disposant d'un accès permettant l'approche de ces véhicules. En outre, un plan d'intervention des secours ou de la lutte contre le feu a été établi, celui-ci définissant les pistes les plus adaptées au passage des véhicules lourds, jusqu'au cœur de la zone de randonnée.

## **Accueil du public**

Le site dispose d'un Club House avec un espace restauration.

Un dossier d'ERP a été déposé, établissement relevant du public, et est en cours d'instruction.

---

## **IX. MESURES ERC PREVUES**

---

## Mesures correctives

### Régularisation administration d'un site de pratique de sport moto tout-terrain

Commune de SOULIGNAC (33)

Description de la mesure	Thématiques concernées	Type de mesure
Circuit moto cross aménagé au droit d'une prairie (cf. photo) où une piste était déjà existante.	Milieux naturels	Réduction
Aucun arbre ne sera abattu. Le paysage du site sera maintenu en l'état.	Milieux naturels Paysage	Evitement
La localisation et la nature du projet ne remettra pas en cause l'intégrité écologique des milieux naturels remarquables identifiés à l'échelle du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, etc.)	Milieux naturels	Evitement
La localisation et la nature du projet ne remettra pas en cause la trame verte et bleue à l'échelle locale.	Milieux naturels Trame verte	Evitement
En phase chantier et en phase d'exploitation, tout sera mis en œuvre pour éviter l'apport et la dissémination d'espèces invasives floristiques : vérification de la provenance des matériaux, évacuation des éventuelles terres et déchets verts au sein de filières adaptées, suivi et éradication d'éventuels foyers de développement de ces espèces dans l'emprise et aux abords directs, etc.	Milieux naturels	Evitement
Aucun produit dangereux ne sera déversé à même le sol ou au sein des fossés attenants au projet, en phase chantier et en phase d'exploitation.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
En phase chantier, les éventuels produits dangereux seront mis en rétention au sein d'aires étanches afin de ne pas polluer l'environnement.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
Le règlement intérieur du club Pargade off road est strict afin d'éviter les impacts environnementaux liés à l'utilisation du site par les véhicules motorisés. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicules doivent être en parfait état mécanique</li> <li>- Ils doivent disposer de silencieux homologués permettant de réduire les nuisances sonores</li> <li>- Interventions mécaniques pratiquées sur un tapis environnemental : protection du sol contre les souillures d'essence.</li> </ul>	Milieux naturels Eau Sol Bruit	Réduction

<p>Protections des fossés (déjà existantes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inaccessibilité via des piquets et rubalises interdisant l'accès.</li> <li>- Ponceaux existants permettant de franchissement des véhicules sans passage direct dans le cours d'eau.</li> </ul>	<p>Milieux naturels Eau</p>	<p>Evitement</p>
<p>Piste longeant la voie publique au nord-est du site a été retirée du parcours de randonnée afin de minimiser la nuisance sonore sur les constructions avoisinantes. Elle est désormais uniquement utilisée pour l'exploitation de la vigne.</p>	<p>Bruit</p>	<p>Evitement</p>
<p>Les travaux seront effectués en hiver 2019 hors période de reproduction de la faune.</p>	<p>Milieux naturels</p>	<p>Réduction</p>
<p>Une station de lavage des véhicules (nettoyeur haute pression) est actuellement en place. Cette dernière sera améliorée afin de récupérer les eaux de lavage puis les utiliser après traitement pour arroser les pistes et ainsi supprimer la création de poussière. Ainsi, les habitations avoisinantes ne seront pas impactées.</p> <p>Le traitement de ces eaux de lavage consistera à installer un séparateur d'hydrocarbures qui assurera la filtration.</p>	<p>Milieux naturels Air Eau Santé humaine</p>	<p>Réduction</p>
<p>En phase d'exploitation, les espaces verts aux abords directs des pistes devront être entretenus via des techniques respectueuses de l'environnement : non utilisation de produits phytosanitaires, techniques d'entretien manuelles ou peu destructives.</p>	<p>Milieux naturels</p>	<p>Réduction</p>
<p>Les engins de chantier intervenant sur site devront répondre aux normes et devront être entretenus et vérifiés régulièrement afin de limiter les pollutions.</p>	<p>Milieux naturels Eau Sol Air</p>	<p>Réduction</p>
<p>Les travaux devront s'effectuer en dehors d'épisode pluvieux important afin d'éviter tout transport de pollution vers le milieu environnant et notamment dans les fossés à proximité.</p>	<p>Eau Sol</p>	<p>Réduction</p>
<p>En phase travaux, si les sols sont secs, une aspersion de celui-ci avec de l'eau pourra être effectuée pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air suite au passage des engins.</p>	<p>Air</p>	<p>Réduction</p>
<p>Les travaux seront effectués en journée et les émissions sonores respecteront la réglementation en vigueur.</p>	<p>Santé humaine</p>	<p>Réduction</p>
<p>Un système de stockage d'eau nécessaire à la défense incendie sera installé. Pour cela, une ancienne cuve à vin de 30m<sup>3</sup> sera réutilisée à cette fin. Les véhicules de secours pourront effectuer un remplissage direct via une crépine en place. Un accès pompier est également en place afin de se ravitailler.</p> <p>Un plan d'intervention des secours ou de lutte contre le feu a été établi. Les pistes existantes les plus adaptées au passage des engins ont été matérialisées.</p>	<p>Risque incendie</p>	<p>Réduction</p>